

ENTRÉES EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA10-30038-1

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-C01-1

RÉSOLUTION NUMÉRO PP-65

ORDONNANCES NUMÉROS OCA11-(C-4.1)-002 ET OCA11-(C-4.1)-003

AVIS EST DONNÉ :

QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} mars 2011, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements, la résolution et les ordonnances suivants intitulés :

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA10-30038-1

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS

DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

(EXERCICE FINANCIER 2011) (RCA10-30038)

ET

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-C01-1

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE CERTIFICAT D'OCCUPATION ET CERTAINS CERTIFICATS D'AUTORISATION (RCA09-C01)

ET

RÉSOLUTION NUMÉRO PP-65

PROJET PARTICULIER VISANT À AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT AUX FINS DES USAGES « CENTRE DE RÉNOVATION » ET « QUINCAILLERIE » PRÉVU AU 9200, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS – DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Ces règlements numéros RCA10-30038-1 et RCA09-C01-1 ainsi que cette résolution numéro PP-65 entrent en vigueur le 8 mars 2011 conformément à la loi.

ET

ORDONNANCE NUMÉRO OCA11-(C-4.1)-002 À L'ÉGARD DU RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M. c. C-4.1)

Cette ordonnance prévoit l'installation d'une zone de stationnement réservée aux personnes handicapées d'une longueur de 5 mètres, face au 14226, rue Montmartre; et

De conserver toute autre signalisation existante.

ET

ORDONNANCE NUMÉRO OCA11-(C-4.1)-003 À L'ÉGARD DU RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M. c. C-4.1)

Cette ordonnance prévoit l'installation des panneaux de signalisation afin de délimiter une zone de stationnement réservée pour personne handicapée face au 8332, boulevard Maurice-Duplessis, côté nord immédiatement à l'ouest de l'entrée charretière sur une longueur approximative de 6 mètres; et

De conserver toute autre signalisation existante.

Ces ordonnances entrent en vigueur le 8 mars 2011 conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements, de la résolution et des ordonnances au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, ainsi qu'aux bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Donné à Montréal,
ce 8^e jour du mois de mars 2011.

Sylvie Lalonde
Secrétaire d'arrondissement substitut